

Rabat, le 20/03/2015

**COMMUNIQUE DE PRESSE N° 04/15**

**Le ministère de l'agriculture et la FAO organisent à Rabat un atelier sur  
l'élimination des pesticides obsolètes**

Le ministère de l'agriculture et de la pêche maritime organise en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) les 23 et 24 mars à Rabat, un atelier de lancement du projet sous le thème : « **Elimination des pesticides obsolètes et mise en œuvre d'un programme de gestion intégrée des ravageurs et des pesticides au Maroc** »

Ce projet, auquel prendront également part des partenaires locaux et internationaux notamment le Ministère de l'Environnement, le Ministère de la Santé, le Ministère de l'Intérieur, CropLife international ainsi que les associations professionnelles et les ONGs concernées, est financé à hauteur de 3,5 millions de dollars par le Fonds pour l'Environnement Mondial, et un cofinancement de 24.250.000 de dollars représentant les contributions du gouvernement marocain, la FAO et CropLife International.

Le projet d'une durée de 4 ans, vise à éliminer les stocks de pesticides obsolètes inventoriés, y compris les POP (Pesticides Organiques Persistants) et les déchets dérivés (environ 800 tonnes), et à mettre au point un programme pour prévenir une accumulation ultérieure de stocks périmés au Maroc. Il a également pour objectif de mettre en place une technique de décontamination des sols pollués par les insecticides et l'appliquer sur les sites hautement contaminés. Le projet prévoit aussi la mise en œuvre d'un système de gestion des emballages vides de pesticides dans un centre pilote qui sera installé dans le périmètre agricole du Souss-Massa. Dans cette même région, le projet compte promouvoir le développement et la dissémination de la gestion intégrée des déprédateurs en vue de réduire l'utilisation des pesticides chimiques.

Le programme permettra également le renforcement du cadre réglementaire et des capacités techniques et institutionnelles du Gouvernement marocain afin d'assurer une gestion rationnelle des pesticides avant et après homologation.

Par ailleurs, la mise en œuvre de ce projet constituera une contribution notable à la protection de la santé des consommateurs et de l'environnement.

L'ONSSA est un établissement public, sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, créé par la loi n° 25-08 et doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, il exerce pour le compte de l'Etat les attributions relatives à la protection de la santé du consommateur et à la préservation de la santé des animaux et des végétaux.

Tél:0537 67 65 54

GSM:06 73 99 78 38

Email : [communication@onssa.gov.ma](mailto:communication@onssa.gov.ma)

Site web : [www.onssa.gov.ma](http://www.onssa.gov.ma)